

POUR UNE MEILLEURE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Afin de minimiser le ruissellement des eaux pluviales pouvant engendrer des effets non désirés dans les réseaux municipaux, à votre domicile et sur l'environnement, la Ville de Bécancour désire vous informer de certaines pratiques à adopter.

EFFETS DIRECTS DE LA MAUVAISE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

- 1 **Surcharge du réseau d'égout municipal**
- 2 **Excédant d'eau dans les rues (aquaplanage et glace)**
- 3 **Inondation dans les sous-sols par le drain de Fondation**
- 4 **Débordement des cours d'eau et érosion des berges**

À APPLIQUER :

BRANCHEZ ADÉQUATEMENT VOS GOUTIÈRES

Règlement n° 554, article 4.20
de la Ville de Bécancour

Plusieurs gouttières ne sont pas conformes sur le territoire de la Ville de Bécancour, ce qui surcharge les réseaux d'égout et **peut causer des débordements dans les sous-sols ou sur les terrains.**

Le règlement stipule que les eaux de pluie provenant d'un toit **ne doivent pas être envoyées directement dans la rue et ne doivent pas non plus être envoyées dans les réseaux d'égout de la ville.**

Les eaux de gouttière doivent plutôt se déverser et s'infiltrer sur votre terrain.

Une gouttière conforme évacue l'eau de pluie en surface sur la propriété, à une distance d'au moins **150 centimètres des fondations**, soit sur une pelouse, un jardin, une haie de cèdres, des végétaux, etc., permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer dans le sol.

FAIRE EAUTREMENT À BÉCANCOUR

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT POUR VOUS INFORMER SUR CES MESURES !

Service de l'urbanisme et de l'environnement
Ville de Bécancour

1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour G9H 1A1
819 294-6500
www.becancour.net



Gestion des
eaux pluviales

FAIRE EAUTREMENT À BÉCANCOUR

Vert un
Bécancour durable
pour tous !



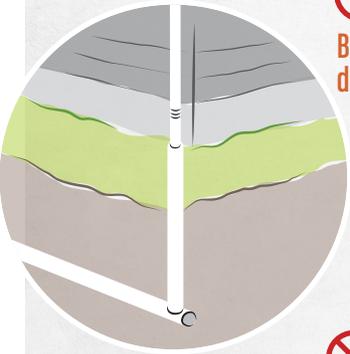
Conformez-vous au
règlement municipal !

www.becancour.net

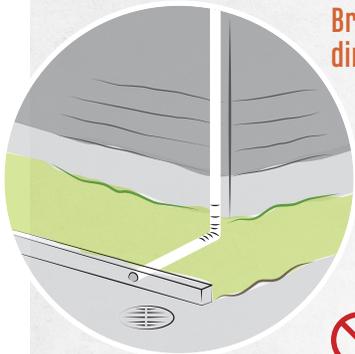
GOUTTIÈRES NON-CONFORMES



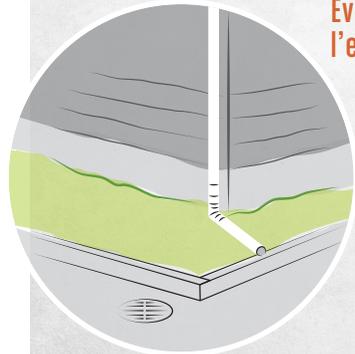
Branchement au drain de Fondation



Branchement directement à la rue



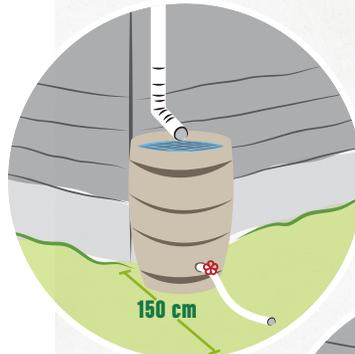
Évacuation par l'entrée pavée



GOUTTIÈRES CONFORMES



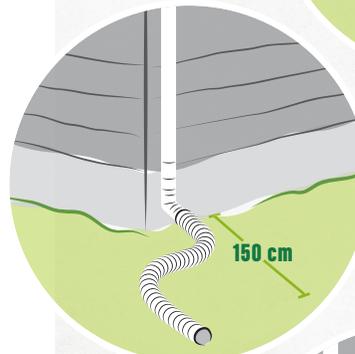
Baril collecteur avec trop plein qui évacue l'eau à un minimum de 150 cm de la Fondation du bâtiment



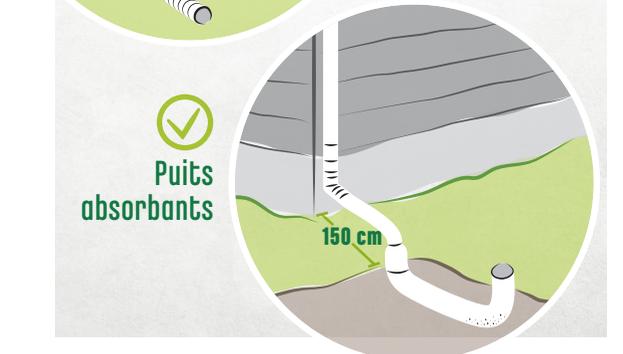
Protège-gazon qui éloigne l'eau des Fondations



Rallonge de gouttière



Puits absorbants



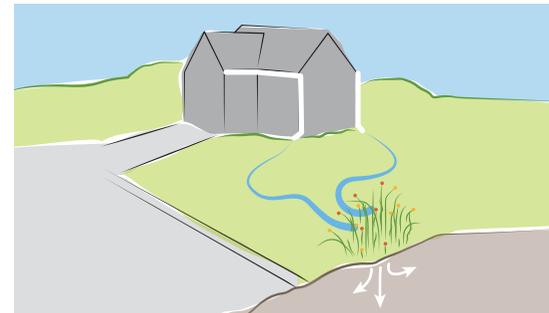
AUTRES SOLUTIONS À ENVISAGER

AMÉNAGEZ UN JARDIN DE PLUIE OU UNE BANDE FILTRANTE

Vous avez une pente sur votre terrain? Vous pouvez y planter des arbres, arbustes et herbacées afin de ralentir l'écoulement de l'eau. La bande filtrante est souvent située en amont d'un jardin de pluie. L'aménagement de jardins d'eau permet l'amélioration de la qualité de l'eau et retient celle-ci sur votre terrain.

Il suffit d'aménager une dépression peu profonde en une zone composée de sol perméable (tel que du gravier ou du paillis) recouvert de végétaux.

* Un aménagement bien fait n'attire pas les moustiques.



UTILISEZ DES REVÊTEMENTS PERMÉABLES

Les aires de stationnement asphaltées sont des surfaces imperméables favorisant le ruissellement. Des matériaux perméables peuvent être utilisés afin de favoriser l'infiltration de l'eau dans le sol, tels que les pavés, le gravier ou les dalles alvéolées.

FAVORISEZ LA VÉGÉTATION SUR VOTRE TERRAIN

Maximiser la présence de surfaces végétales sur votre terrain (pelouse, plantes, arbres et arbustes) ils contribueront à filtrer et ralentir l'écoulement de l'eau!

LAISSEZ LA VÉGÉTATION DANS LES FOSSÉS

Il est important de ne pas effectuer de remblai dans les fossés et de laisser libre cours à la végétation. Ces fossés jouent un rôle essentiel à la bonne gestion des eaux pluviales.

Lors de la réalisation d'un fossé hors des emprises publiques, la méthode du tiers inférieur doit être privilégiée, c'est-à-dire d'excaver seulement la portion inférieure du fossé en laissant la végétation dans la partie supérieure. Ceci diminue les risques d'érosion et la production de sédiments, tout en assurant une filtration naturelle de l'eau par la végétation et son bon écoulement.



À savoir aussi au sujet des fossés :

- Fermeture d'un fossé municipal en bordure d'une rue : un permis est requis pour canaliser le fossé. (Coût de 25 \$)
- Accès à votre propriété : entrée charretière, le permis est GRATUIT.